

01

Prélèvement à la source,
report au 1^{er} janvier 2019

02

Les mesures fiscales

03

Les mesures sociales

Les réformes prévues par le Président MACRON

Les mesures fiscales annoncées par Emmanuel MACRON concernent tout autant les entreprises que les particuliers.

Dans son discours sur la politique générale, le Premier ministre a précisé le calendrier des réformes envisagées.

01 Prélèvement à la source, report au 1^{er} janvier 2019

Le Premier ministre a annoncé le report de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit, pour le moment, d'un report et non d'un abandon de la réforme...

Les modalités d'imposition pour 2018 resteront donc inchangées par rapport à celles en vigueur jusqu'à présent.

Ce report est mis à profit pour évaluer la réalité de la charge qui pèsera sur les entreprises qui collecteront l'impôt.

Incidentement, ce report est aussi un moyen de rendre lisible la baisse annoncée des cotisations sur les salaires (*voir partie 3*).

L'objectif du nouveau Président est clair : « Soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, permettre de mieux vivre de son travail, encourager l'investissement productif ».

Pour cela, il entend combiner à la fois des mesures d'ordre fiscal et social.

A. Les mesures fiscales en faveur des entreprises

Impôt sur les sociétés

Afin de favoriser les entreprises, il est prévu de poursuivre la baisse du taux normal de l'IS de 33,1/3 % pour le ramener à 25 %.

CICE

L'actuel crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) devrait être supprimé et remplacé par une réduction des cotisations sociales patronales sur les salaires. Cette réforme ne devrait, cependant, pas entrer en vigueur avant 2019.

Régime des micro-entrepreneurs

Le chef de l'Etat envisage le doublement du seuil de chiffre d'affaires permettant de bénéficier du statut de micro-entrepreneur, c'est-à-

dire 66 400 € de chiffres d'affaires par an pour les activités de prestation de services et 165 600 € pour les activités d'achat/vente de marchandises.

Il envisage également de supprimer les cotisations sociales au titre de la première année d'activité.

RAPPEL

Plafonds micro-entreprises pour 2017 :

- 33 100 € pour les entreprises de services,
- 82 800 € pour les entreprises d'achat et de revente et les activités agricoles.

B. Les mesures fiscales pour les particuliers

Impôt sur le revenu

Un prélèvement forfaitaire unique au taux de 30 % sur les revenus de capitaux mobiliers (intérêts de placement, dividendes...) et sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de placement, y compris pour l'assurance-vie est envisagé.

ISF

Le chef de l'Etat prévoit une exonération des investissements utiles pour l'économie et de rebaptiser cet impôt sur la fortune en « impôt sur le patrimoine immobilier ».

Taxe d'habitation

L'objectif premier était que, d'ici 2020, 4 français sur 5 soient exonérés de taxe d'habitation sur leur résidence principale.

À partir de 2018, la taxe aurait dû être allégée en trois paliers jusqu'à un dégrèvement total en 2020 pour les foyers concernés.

Ainsi en 2020, un couple avec 2 enfants percevant jusqu'à 5 000 € de revenus aurait dû être exonéré de taxe d'habitation.

Cette réforme semble être reportée aux environs de 2022...

Et la CSG...

Elle devrait être augmentée de 1,7 point et devrait concerner aussi bien les salaires, les retraites, les revenus des indépendants et les revenus du patrimoine.

03

Les mesures sociales

Baisse des cotisations payées par les salariés et les indépendants afin d'augmenter leur pouvoir d'achat

Cotisations sociales sur les salaires

Pour les employeurs de main d'œuvre, il est prévu une baisse des charges patronales sur les salaires en compensation de la suppression du CICE.

Pour les salariés, il est envisagé une suppression à court terme de leurs cotisations de chômage et de maladie.

Assurance chômage

Création d'un système d'assurance chômage pour les chefs d'entreprises qui ont le statut de travailleur non salarié (agriculteurs, artisans, commerçants,...). Les cas d'application restent à préciser (liquidation suite à difficultés économiques ou baisse d'activité).

Cotisations des travailleurs indépendants

Une diminution des cotisations sociales est à prévoir.

Quant au RSI (Régime Social des Indépendants), il devrait être supprimé au profit d'un rapprochement avec le régime général de la sécurité sociale.

La question se posera-t-elle pour le régime MSA ?

**Fraude sociale
et fraude fiscale :**
un alourdissement des
sanctions se dessine...

N'hésitez pas à solliciter vos comptables et conseillers du Cerfrance Aveyron pour profiter en toute sécurité de ces nouvelles mesures !